N° 321 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Dimanche 17 Novembre 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trélon. — (Téléphone 651)
TOURCOING, rue Verte 52 (Téléphone 1070)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50
FAITS DIVERS ..... 1 fr.
LOCALES ..... 1 fr.

Les annonces reçues ici sont aussi reçues au journal de Paris, dont nous sommes le 10, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
à Roubaix : 1 ligne
à Tourcoing : 1 ligne

## Lire plus loin :

— *Le Conseil des ministres.*

— *Le Congrès des hôteliers et restaurateurs.*

## POLICE JUSTICE

La police est à la veille d'être réorganisée en France : le Parlement, par un vote presque unanime, à l'exception des suffrages socialistes, de parti-pris hostiles aux propositions gouvernementales, a donné au ministre de l'intérieur les crédits qu'il demandait dans ce but. Les divergences politiques se sont éteintes devant l'impérieuse nécessité de rendre la sécurité aux campagnes terrorisées par une suite ininterrompue de crimes, presque toujours impunis. Les inévitables partisans de la routine se sont tus pour un jour, n'osant point défendre ouvertement une administration figée dans des règlements surannés, antérieurs aux grandes inventions qui ont bouleversé le monde.

Avec le service des recherches judiciaires, qui fonctionne encore aujourd'hui, comme il fonctionnait il y a un siècle, les cambrioleurs et les assassins que ne dessert pas la malchance, doivent presque forcément échapper à la répression. La police est ligotée par une foule de chinoiseries sur les attributions des commissaires, les pouvoirs des agents, les zones territoriales, toutes entraves qui semblent avoir été inventées par quelque escarpe gênant pour la protection de ses congénères.

On nous promet enfin d'y porter remède. Quelles seront les transformations qui viendront moderniser la police judiciaire ? Elles ne sont encore qu'imparfaitement connues, mais il est probable que le premier soin des réformateurs sera d'élargir le champ d'action des agents, actuellement confinés dans les limites étroites de la commune qui les paye.

Le projet préparé par notre distingué compatriote M. Reimon, directeur de la sûreté générale, substituerait, ou plutôt superposerait à l'organisation existante, un rouage plus souple, sans la forme de brigades mobiles, dirigées par un commissaire en chef et cinq commissaires spéciaux. Il diviserait en outre la France en douze arrondissements de police, ayant chacun un commissaire en chef, deux adjoints et dix inspecteurs, toujours prêts à se transporter sur le point où un crime aurait été commis.

Il est évident que ces agents apporteront un concours précieux aux juges d'instruction. Inconnus des populations, ils trouveront auprès d'elle les renseignements que, par une instinctive et coupable méfiance, elles refusent aux gendermes ou aux agents locaux.

La tâche des policiers sera facilitée encore par une liberté d'action presque complète ; n'est-ce point la condition primordiale du succès pour un agent de sûreté consciencieux et amoureux de son métier ? Il leur le laisser agir d'après sa propre inspiration dans la lutte qu'il livre aux malfaiteurs, il faut exalter sa louable vanité, et lui permettra de ne dévoiler ses ruses que lorsque la réussite les a justifiées. Il faut surtout le libérer de l'influence des délectives en chambre, qui dictent des plans de campagne, que l'agent exécute par discipline, mais sans ardeur et sans goût, parce qu'il les sait chimériques ou inefficaces. Et enfin, il importe que cet humble auxiliaire de la justice, qui fait preuve d'intelligence, de volonté, de mépris du danger, ne se voit point dépouillé du résultat de ses efforts par quelque supérieur inerte et prétentieux, s'attribuant tout le mérite de l'opération. Les agents les plus zélés ont souvent été découragés par des accaparements de ce genre.

En somme, les brigades mobiles, les brigades régionales seront bien placées pour faire aux malfaiteurs de tout acabit une chasse incessante. Mais suffiront-elles pour enrayer l'ascension effrayante de la criminalité ? Oui, à la condition que, du même coup, se resserrent les rouages délirquels ou veules de la répression. Il n'est pas guère, en effet, que dans ces dernières années, la police fût impuissante à arrêter les malfaiteurs, il a trop encore que les coupables, amenés devant les tribunaux, y trouvassent souvent, au lieu de la sévérité de juges pondérés, qui ont pour mission de défendre la société — sinon de la venger — la faiblesse indulgente de psychologues chercheurs, ayant plaisir à découvrir des excuses aux pires forfaits.

Pourtant, après la législation de sagesse et de bonté qui institua le bénéfice du sursis pour les premières fautes susceptibles de réparation et qui donna à tous les accusés les garanties, parfois exagérées, de l'instruction contradictoire, la société était en droit d'espérer qu'on ne lui imposerait plus d'autres abandons en faveur de criminels endurcis, d'êtres à jamais tarés chez lesquels la conscience morale se laisse aucun espoir de relèvement.

On a voulu, malheureusement, encore aller plus loin dans la voie des concessions. La justice s'est faite timide douceureuse et pleurnicharde. Chaque jour, la conscience publique trouve occasion de se révolter à la lecture de procès criminels, qui s'achèvent par l'acquittement ou par la condamnation dérisoire de deux gredins, dont la culpabilité matérielle et morale était indiscutable.

Et quand, par extraordinaire, le châtiment est proportionné au crime, la vindicte publique satisfaite, ignore qu'il n'y a là qu'un trompe-l'œil et que la loi, maternelle aux faibles, rectifiera, pour l'atténuer par une remise de peine, la décision des juges. Le jury du Nord, dans la vigoureuse pétition qu'il adressait hier aux représentants du pays, faisait justement allusion à la libération conditionnelle, à la réduction du temps de peine cellulaire, à la réduction de la prison préventive, à toute cette jurisprudence de faiblesse sociale, qui laisse partout déborder le crime.

Nous n'envisageons pas ici la peine de mort — ses adversaires eux-mêmes n'en demandent la suppression que pour en remplacer par un régime cellulaire perpétuel, qu'ils prétendent plus affreux. — nous ne voulons parler que des peines d'emprisonnement qui, quoique accomplies dans des conditions de confortable qui constituent un monstrueux outrage à la vie misérable des prolétaires honnêtes, sont encore réduites de la moitié ou des trois quarts de leur durée, lorsque la condamné s'impose une docilité hypocrite, qu'il sait devoir être récompensée d'une prompte libération.

En veut-on un exemple, entre cent, d'autant plus trappant qu'il se rapporte à un crime et à un assassin dont toute notre région se souvient ?

Nous le tenons d'un honorable magistrat qui s'en indignait ouvertement. Au cours d'un interrogatoire, dans son cabinet, ce juge apprit incidemment que la maîtresse d'un prévenu était une ancienne réclusionnaire, qui se promène, en toute liberté, dans la ville même qu'elle terrifia de ses exploits sanguinaires. Le crime qu'elle devait expier se prétait en pitié de pitié : servante d'une vieille rentière, elle l'avait, un soir, pour la dévaliser, frappée de cent trente coups de couteau, hachant littéralement le corps de la malheureuse.

Bien qu'elle eût avoué son horrible forfait, la coupable profita, dès les premiers temps de sa détention, d'insignifiantes erreurs de procédure, qui la conduisirent de cour d'appel en cour d'appel, collaborant des sommes considérables à l'Etat et prolongeant pendant plus d'un an sa préventive, au régime adouci des prévenus innocents.

Finalement, elle échoua devant la Cour d'assises de Rouen, où le jury, subjugué par l'éloquence néfaste d'un avocat en renom, découvrit dans son crime des circonstances atténuantes. Elle fut condamnée à vingt ans de réclusion.

Les faits se passaient vers 1900 et, en 1907, c'est-à-dire sept ans seulement après le jugement, les portes de la maison centrale se sont ouvertes devant la sinistre meurtrière.

Par quels arguments peut-on justifier une pareille mesure de clémence ? Caresse-t-on le naïf espoir de rendre à la société une âme purifiée par le remords et achevant dans l'isolement volontaire la réparation morale du crime, dont le souvenir s'efface et la martyrise ?

C'est un rêve insensé, bon tout au plus à inspirer de beaux effets oratoires aux avocats d'assises. La réalité est toute autre. L'assassin libéré va latalement vers la tourbe de bandits, où le repous se le mépris des honnêtes gens et où l'attira la mystérieuse affinité des instincts semblables.

Et, dans ce milieu de consciences inverties, fermées à la compréhension du bien le malfeiteur apparaît grandi de la popularité honteuse que lui firent jadis les journaux, auréolé du souvenir de son crime, de son procès, de sa condamnation. C'est un chevronné de l'armée du crime, il excite l'envie, il l'envie lui naître les imitateurs.

Eh bien, tant qu'on n'étouffera pas la sensiblerie malsaine dont jouissent les malfaiteurs et tant qu'on généralisera l'application d'une loi de grâce qui ne devrait servir qu'à des cas rarement exceptionnels, on pourra renforcer la police, y consacrer des millions sans compter, la criminalité va fera que s'étendre de plus en plus.

Qu'une miséricorde relative aille aux égarés d'un moment qui, sous l'excitation de causes passagères, ne auront point réfléchi la commotion soudaine, violente et meuvaise, à laquelle les natures les plus droites sont anjelles, soit ! Quant aux autres, les criminels endurcis, qui vivent du vol et de l'assassinat, ceux qui, froidement, préparent leur méfait, en organisent l'exécution et l'accomplissent sans pitié pour leurs victimes, ils n'ont droit qu'à des jugements inexorables.

C'est le seule, l'unique digue à opposer à la marée rouge qui épouvanle le pays.

*Paul ASSOIGNON.*

## ÉCHO

Bénéficier tomaé de fonctions.

L'Université catholique de Lyon envoie son adhésion à la science sociale en mettant « le plein assentiment de l'esprit au docteur suprême promulguant la vérité sont pas la garde, la réunion volontaire d'hommes qui, rigidement, éloigne son troupeau avec une invincible horreur à tous des problèmes partisans et des préoccupations politiques. »

Soigner, des malades, comme docteur, et garder des âmes, comme pasteur, qui singulier cumul.

## La Politique

*Il n'est pas défendu de s'amuser un peu, à propos même des choses graves, — et c'est pourquoi il convient de citer l'extraordinaire legende que l'on cherche à créer autour de la crise financière et commerciale des Etats-Unis.*

*Il paraît que cette crise est purement imaginaire et constitue un formidable bluff, destiné à rendre la vieille et naïve Europa complice des ténébreux et sanguinaires projets des Américains !*

*C'est ce qui ressort d'une information qu'on a pu lire dans quelque journal, et que d'un des grands organes parisiens a gris la peine d'examiner longuement pour l'édification de ses lecteurs.*

*Jamais la situation économique des Etats-Unis n'avait été aussi prospère que ces temps derniers, quand un nuage vint assombrir l'horizon, — le nuage japonais.*

*Les belliqueux « sujets » de M. Roosevelt envisagèrent alors la possibilité d'une guerre contre les vainqueurs des Russes, et ils songèrent aussitôt à augmenter dans des proportions colossales leurs ressources métalliques disponibles, au moyen d'un emprunt.*

*Mais sous quel prétexte emprunter ? N'ayant aucune raison sérieuse pour le faire, ils inventèrent la crise financière, fermèrent leurs établissements de crédit, provoquèrent des émeutes, accumulèrent les faillites, etc.*

*Après quoi, ils demandèrent de l'or aux Européens, lesquels s'empressèrent de leur en envoyer.*

*Toutefois, on n'était là qu'un commencement.*

*On annonce aujourd'hui le futur emprunt, auquel les Japonais déclarent qu'ils feront la plus vive opposition, insistent notamment pour qu'il ne soit pas admis à la Bourse de Paris, allèguent, ajoutent ces jaunes astucieux que la crise des Etats-Unis est factice et n'a jamais eu d'autre objet que la constitution d'un trésor de guerre !*

*Que dites-vous de la duplicité de ces gens de New-York, qui se disent bénévolement, font banqueroute, et même se suicident, dans le seul but de pouvoir emprunter de l'argent pour faire la guerre !*

*Et voilà ce qu'on raconte au public !*

Henry JAGOT.

### Visions Lilloises

## PRÉPARATIFS

Depuis deux jours, la pluie tombe en gouttelettes menues ; elle tombe monotone, inlassable, verniissant l'asphalte des trottoirs, délayant sur le pavé des chaussées une matière noirâtre, hideuse et dangereuse. Que d'eau ! Cela, cependant, ne doit pas encore être suffisant, car devant chaque magasin, sur chaque devanture, depuis deux jours, on en était à pleins seaux.

Il n'y avait plus, dans les grandes rues, que des gens en bras de chemise. Lépongé sur le chiffon à la main, ils relavaient de l'eau des puits les boiseries trempées par l'eau du ciel, et tous les quarts d'heure ashiquaient des cuivres que la pluie dédaigneuse fermissait en deux secondes, n'ayant même pas la consolation de Pilou, qui, au moins, en s'occupant du fourbi, aent la classe venir !

Derrière les glaces, c'était le même spectacle. Les mannequins, les statuettes étaient remplacées par des personnes gesticulantes, échevelées, s'épuisant, en gestes précieux, à faire tomber avec grâce le pli d'une tenture, à placer une poiche, une fleur, un ruban. Ces personnes tournaient de temps en temps des visages anxieux vers le fond ténébreux des magasins, et dans cette ombre, le passant pouvait apercevoir un mesque fragile de penseur, une main faunil le signe précis et définitif d'un général sur un champ de bataille.

Cette activité était d'autant plus étrange, que d'autres maisons, hebituellement animées, restaient obstinément closes. C'est été d'un aspect funèbre si les hommes n'étaient sortis de ces maisons avec affairés que des amoureux à la recherche de leur belle et n'eussent révélé que toiles, rideaux de fer ne recouvraient que de la vie intense et le formidable désir de causer plus tard un étonnement sans pareil.

Si le ciel avait été sec et clair, tout cela se serait expliqué sans effort, mais par ce temps de désolation, les arcs de triomphe qui devront s'illuminer à la vonnité des Lillois qui les dresseront, les drapeaux qui pendent sans un fil de sec, avaient bien du mal à faire comprendre qu'il s'agissait des préparatifs d'une fête, d'une très grande fête, celle de beaucoup des habitants de cette ville.

Pauvres commerçants ! Parler de leur fête, c'est de l'ironie ! Leur fête véritable, c'est d'en offrir une aux gens qui ne sont rien dans le négoce. Quelles transes ils ont dû traverser pour embellir leurs vitrines en vue du grand jour !

« Exposerons-nous le grand candélabre à sept branches ? Notre Vénus de Milo ? Comment disposerons-nous nos parapluies à poignées d'or, nos merveilleuses bottines Louis XV et le tit qui tail la nique à celui dans lequel Nana s'étendait ? » Perplexité !! « Mettrons-nous des fleurs, des rubans, ou rien ? » Tels furent sans doute les douloureux conciliabules tenus le soir à voix basse, comme si la voleur, la concurrent allait venir voler l'idée géniale.

Et qu'on s'aille pas croire que la journée d'exposition dédommagera ces malheureux, ce leur sera que joies !

Ne regardons pas trop les étalages somptueux, par nous pourrions voir au milieu des richesses, l'œil inquiet de l'exposant, scrutant avidement nos pensées lisant sur notre visage l'admiration ou le désapprobation. Des cœurs saignement parce que des passants ne seront arrêtés devant telle vitrine, qui auront passé indifférents devant telle autre !... La grandeur du commerce d'une ville est faite de ces petites souffrances et de ces grandes rivalités !

Si encore le soleil venait dissiper un peu ces lourds soucis ! Mais la pluie tombe toujours et il est à craindre qu'elle ne s'arrête pas en si bon chemin !

D'ailleurs, il est à remarquer que le dimanche est le jour que les nuages choisissent le plus souvent pour exister !

*André BELVALLER.*

## Conseil des Ministres

Paris, 16 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

**Nominations militaires**

Sur la proposition du ministre de la Guerre, le Président de la République a signé un décret aux termes duquel le général Mahon, commandant la 3e division de cavalerie, est nommé au commandement du 16e corps d'armée en remplacement du général Pedoya, qui est nommé sur sa demande, au commandement du 19e corps d'armée.

**La constitution des cadres**

Le général Picquart a indiqué au Conseil, qui les a approuvées, les grandes lignes du projet relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

L'objet principal de ce projet est d'augmenter le nombre de nos batteries d'artillerie. Celles-ci resteront à quatre pièces chacune, et dans chaque régiment le nombre des batteries sera augmenté.

**Les ouvriers mineurs**

M. Viviani, ministre du Travail, a entretenu ses collègues de la question des retraites des ouvriers mineurs. Il a pu leur dire que le ministre des Finances, il proposera le relèvement de 500.000 francs du crédit de un million, voté en 1906. Ce crédit permettra d'appeler à la retraite les pensions pensionnés qui ont atteint 55 ans depuis le 1er janvier 1903.

Le ministre du Travail a fait également signer un projet de loi étendant les pouvoirs des délégués mineurs et leur donnant le droit de signaler les infractions aux lois des 2 novembre 1892, 30 mars 1900 et 29 juin 1905.

Il a fait en outre signer un décret instituant un comité de patronage des habitations à bon marché dans 21 départements.

**La réorganisation des Conseils de guerre**

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a entretenu le Conseil de la discussion prochaine du projet relatif à la réorganisation des conseils de guerre et des conditions dans lesquelles ce projet se présente après les travaux de la Commission. L'accord est complet entre le ministre de la Guerre et la Commission, sauf sur un point : il s'agit de savoir qui aura la majorité, des magistrats civils ou des juges militaires, dans la juridiction spéciale chargée de statuer sur les infractions au parement militaire.

M. Chéron a exposé un projet de réorganisation de l'administration centrale du ministère de la Guerre qui est basé sur la simplification, la décentralisation des services et l'augmentation de rendement du personnel. Cette réforme aura pour résultat une amélioration importante des traitements et l'attribution au personnel de garanties nouvelles au point de vue de l'avancement et de la discipline ; le projet ne se traduit par aucune augmentation de dépenses.

**Les ouvriers de la guerre**

D'autre part, M. Chéron a soumis au Conseil, qui l'a approuvé, un projet relatif à l'amélioration de la situation des ouvriers de la guerre.

Ce projet comprend la réduction de la journée de travail à huit heures et demie, l'ouverture d'un crédit pour le relèvement, au taux normal et courant de la région, des salaires inférieurs à ces taux, la faculté accordée aux ouvriers pensionnés de travailler sans retenue sur leur salaire, jusqu'à pour le payement des arrérages de leurs pensions, l'attribution d'une majoration de salaire pour les heures supplémentaires et pour les gardes des dimanches et des jours fériés, le payement aux héritiers directs des ouvriers décédés de l'indemnité de licenciement, enfin la création de réfectoires et l'application progressive des dispositions du décret de 1904 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

### L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

*Le silence est l'élément dans lequel les grandes choses se coordonnent, afin de pouvoir en émerger péniblement formées et avec majesté en plein jour de la vie, dont elles prennent enfin la direction. Mais la langue tranquille seulement pour un jour et le fondement, les desseins et les devoirs l'apparaissent avec netteté ; les ouvriers du silence ont bâtiqué hors de toi des détritus et des décombres, pendant que la conscience était fermée aux bruits du dehors.*

CARLYLE.

## Nouvelle à la Main

Entre hommes de députés :

— Moi, je fais toujours mes achats pendant la discussion du budget.

— Et pourquoi, ma chère ?

— Mon mari, à ce moment, est tellement habitué aux chiffres élevés, que mes factures passent inaperçues.

## Trahison et Espionnage

### Le traître Ullmo

**Ses relations avec l'Allemagne. — La déclaration du gouvernement allemand**

Berlin, 16 novembre.

La « National Zeitung » se dit autorisée à affirmer que l'ex-attaché naval allemand à Paris, le contre-amiral Siegel, n'a pas eu de rapports avec l'enseigne Ullmo, et que ce celui-ci, pour se rendre important, prétend le contraire, cela ne change rien à la vérité. A des journaux français, continue la même note, cet recemment que depuis des mois, le contre-amiral Siegel n'avait laissé aucun doute sur son retour en Allemagne. Il est donc injuste et indû de mêler cet officier dans une affaire que certaine organes français eux-mêmes considèrent plutôt comme un chantage sans importance sérieuse pour la marine.

Berlin, 16 novembre.

Le gouvernement allemand a décidé de faire une déclaration officieuse au sujet des relations que Ullmo prétend avoir eues avec le contre-amiral Siegel et de publier ensuite qu'il aura reçu les informations complémentaires qu'il a fait prendre ainsi qu'une déclaration qu'il a demandée au contre-amiral Siegel lui-même.

### Le traître dans sa cellule

Paris, 16 novembre.

Ullmo, réintégré dans sa cellule à la prison de la Santé, a passé toute la soirée d'hier et la journée d'hier dans une véritable prostration. La matinée, avec le coup de l'injection que lui a causé le désordre de ses humeurs criminelles, a « chômé dans une occupation quotidienne.

Les longs mémoires qu'il écrivait sur sa jeunesse et sur l'influence déprimante de l'opium, ne l'intéressent plus. Il ne peut même plus lire. Il remarque même que dans sa cellule d'un pas succédé et semble en proie à la plus vive surexcitation.

Les gardiens, craignant une tentative de suicide, ont établi autour de l'enseigne de vaisseau une surveillance plus étroite. Il est certain qu'il était particulièrement surveillé, et que, le jour de Bizet et de l'Armée, il leur fortis Armée, qu'il aurait, Bizet, qui, Gabriel Bonvalot, Bon, Gabriel Bonvalot, Bizet, Bizet, Bizet